AVIS
AU PEUPLE,

SUR les véritables motifs du voyage de M. le Duc d'Orléans en Angleterre ; —ſur les ordres donnés par un de ſes Valets-de-chambre pour faire des cartouches ; —ſur le Roi ; —ſur l'Aſſemblée nationale ; —ſur M. le Comte d'Artois, les Princes, &c. &c.

LES Ariſtocrates font circuler des bruits injurieux ſur les motifs du voyage de M. le Duc d'Orléans en Angleterre. Gardez-vous de les adopter. Ce Prince patriote & bienfaiſant, qui vous a ſecourus, qui vous a nourris pendant le plus cruel hiver, dont on ait gardé la mémoire en France part pour l'Angleterre, pour y remplir une miſſion politique, & pour engager les Anglais à laiſſer exporter de leur pays les denrées néceſſaires pour aſſurer imperturbablement la ſubſiſtance de Paris pendant l'hiver que nous allons commencer.

Le Roi, rendant juſtice à l'eſprit d'ordre, à la connoiſſance des affaires que M. le Duc d'Orléans manifeſte dans toutes les circonſtances, a chargé ce Prince de traiter cet objet ſpécialement avec l'Angleterre.

Cette confiance de la part de Sa Majeſté, eſt bien forte pour détruire toutes les imputations calomnieuſes, que les gens gagés ou mal intentionnés, ont voulu répandre ſur le compte de M. le Duc d'Orléans. C'eſt en vain que ſes ennemis ont voulu perſuader au Roi, que ce Prince étoit coupable des complots les plus odieux. Sa Majeſté a refuſé de croire ſans preuves.

Vous ne devez pas être ſurpris, Citoyens, de l'acharnement des Ariſtocrates, contre M. le Duc d'Orléans. Lorſqu'il s'eſt agi des querelles entre les Privilégiés & les Communes, ce Prince n'a pas héſité, malgré les préjugés de l'éducation, malgré que ſes intérêts fuſſent compromis. M. le Duc d'Orléans a vu que les priviléges héréditaires choquoient la raiſon, l'équité. Il s'eſt déclaré pour les Communes; il a fait paroître ſes *inſtructions*, qui, en faiſant connoître ſes droits à la Nation, lui ont donné tant

d'énergie pour les revendiquer. M. le Duc d'Orléans, fidele à ses promesses, s'est toujours montré le même dans l'Assemblée nationale. C'est en vain que les Aristocrates lui ont écrit des lettres anonymes pour le menacer, s'il n'embrassoit leur parti, de ravager ses possessions, d'incendier son Palais, de ne pas même épargner sa personne. M. le Duc d'Orléans a bravé leurs efforts ; & ce Prince, qu'on accuse d'avoir voulu se faire chef de parti, au lieu de venir, dans le tems de la prise de la Bastille, se montrer à Paris, où sûrement il eût trouvé deux cents mille hommes prêts à marcher sous ses ordres, pour éviter toute espèce de soupçon, est resté constamment à Versailles au milieu de ses ennemis.

On vous parle de cartouches faites, par ordre d'un Valet-de-chambre de M. le Duc d'Orléans, chez un Armurier. On donne à cette affaire la tournure la plus maligne. Je vais, Citoyens, la raconter. Les gens de M. le Duc d'Orléans, ses Valets-de-chambre, ses Secrétaires, ses Gentilshommes, ses enfans même, sont vos compagnons d'arme dans la Garde nationale.

Un Valet-de-chambre n'ayant pu avoir au Diſtrict que des cartouches, & point de fuſil, s'en procura un au Palais; il l'envoya chez l'Armurier pour y faire attacher une bayonnette. Les cartouches données au Valet-de-chambre de M. le Duc d'Orléans ayant été faites pour des fuſils de munition, ſe trouvèrent trop fortes pour un fuſil de chaſſe; le Valet-de-chambre pria l'Armurier de les refaire pour les proportionner au canon du fuſil; l'Armurier le fit; mais ayant été apperçu dans cette opération, il fut dénoncé & mandé à l'Hôtel-de-Ville : il répondit à tout d'une manière très-ſatisfaiſante. Confronté avec le Valet-de-chambre de M. le Duc d'Orléans, leurs réponſes furent les mêmes, ſans variation; les prétendus coupables furent donc abſous du crime de conſpiration. Cependant comme l'Armurier avoit enfreint une Ordonnance de Police, qui enjoint, ſous quelque prétexte que ce ſoit, de ne point fabriquer de cartouches, il fut envoyé en priſon pour trois jours. Voilà, Citoyens, ce que c'eſt que cette conjuration prétendue; le Comité de Police peut atteſter de la vérité des faits, ſur leſquels un Journaliſte, ſans méthode comme ſans goût, auroit bien dû s'informer avant

d'alarmer le Public avec ſes *qu'eſt-ce que cela veut dire*, qui ne diſent rien.

Les ennemis de M. le Duc d'Orléans publioient que les payemens ſont ſuſpendus; c'eſt aux rentiers & aux ſalariés par le Prince à répondre combien cette imputation eſt dénuée de fondement. Nous avons, à l'exemple de toutes les Capitales de l'Europe, le bonheur de poſſéder notre Roi; prenons garde de l'affliger par des demandes indiſcrètes, par des demandes qu'il ſeroit contraint de nous refuſer, ou qu'il ne pourroit nous accorder qu'au détriment de nos Concitoyens des Provinces. Ce bon Roi, pour veiller à la ſubſiſtance de ſon Peuple, s'eſt privé, juſqu'à préſent, de toute eſpèce de délaſſement. Qu'il ſoit invité par ſes fidèles Sujets à ne plus ſe priver du plaiſir innocent de la chaſſe. Que par ce moyen, tout propos odieux ceſſe ſur la fixité du Roi dans ſon Château des Tuileries.

L'Aſſemblée nationale, en venant dans la Capitale, n'eſt pas ſans crainte; uſons de la plus grande circonſpection. Citoyens, que les défenſeurs du parti ariſtocratique, les

d'*Epresménil*, les *Virieu*, les *Cazalé*, l'*Evêque de Langres*, & même l'*Abbé Maury*, jouiffent de la liberté la plus inviolable.

Il eſt de l'eſſence d'une Aſſemblée nationale & libre de pouvoir y dire ſa façon de penſer ; que les Ariſtocrates s'oppoſent à la régénération, qu'ils défendent leur mauvaiſe cauſe par de beaux diſcours ſeulement, on ne doit pas les en empêcher ; c'eſt le dernier effort de l'Ariſtocratie ; elle aura beau faire, avant peu, nous aurons une Conſtitution, & les Provinces, que les déſerteurs de l'Aſſemblée nationale ont prévenues contre les violences que nous pourrions exercer contre l'Aſſemblée nationale, ne rendront pas moins de juſtice à la modération des Pariſiens qu'à leur courage. On s'alarme beaucoup trop du départ de quelques Membres de l'Aſſemblée nationale. De ceux qui ſont partis, beaucoup ont promis de revenir dans peu: quand même ils ne reviendroient point ; quand bien même le Clergé & la Nobleſſe ſe retireroient, qu'importe, Citoyens ? les Repréſentans de la Commune reſteront. Dans la journée à jamais mémorable du 17 Juin, ils ſe ſont conſtitués les Repréſentans de la

Nation ; cela ne ſuffit-il point pour conſtituer l'Aſſemblée nationale ? Mais nous ſommes loin d'avoir à craindre une déſertion totale du Clergé & de la Nobleſſe; la majorité & la minorité de la Nobleſſe ſe ſont trop bien montrés pour abandonner nos Repréſentans; il n'y a que les Ariſtocrates qui partent ; ce n'eſt point un mal, les affaires iront avec plus de célérité, & nos Concitoyens des Provinces nous vengeront aſſez par le mépris dont ils accueilleront tous ces déſerteurs de la choſe publique.

M. le Comte d'Artois, les Princes de Condé, de Conti, demandent leur rappel ; n'y conſentons point, Citoyens, avant que la Conſtitution ne ſoit faite ; alors que l'on publie une amniſtie générale ; que les Princes, Seigneurs, & les riches propriétaires, qui ont été porter notre numéraire chez l'Etranger, ſoient tenus de rentrer dans le Royaume, ſous peine d'être taxés à la moitié de leurs revenus pour leurs impoſitions.

Que les Princes du Sang ſoient, à l'exemple de notre bon Roi, tenus d'habiter la Capitale. Ce n'eſt point à Paris que les com-

plots qui ont réduit les Ariſtocrates à une honteuſe fuite, ont été tramés. Habitans au milieu de nous, ſurveillés par l'opinion publique, les perfides conſeillers n'oſeront plus abuſer de la confiance des Princes, pour les précipiter dans un abîme de maux dont ils ne pouvoient connoître toute la profondeur. Pleins de repentir, les Princes ne demandent pas mieux qu'on leur tende une main ſecourable, pour les aider à ſortir du précipice. Et par généroſité, & pour l'intérêt du Commerce & des pauvres qui ſouffrent de l'abſence des Princes & des riches Propriétaires, pardonnons leurs erreurs, & ne nous oppoſons plus à leur retour en France.

A PARIS, chez GARNERY & VOLLAND, Libraire, quai des Auguſtins, N.º 25. 1789.